

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 30 juin 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Georges ROSSO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**AGRI-004-11842/22/BM**

### ■ **Grand Site Concors Sainte-Victoire - Renouvellement de la convention de collaboration avec l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence pour le label Vignobles et Découvertes**

24309

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le label Vignobles & Découvertes a été créé en 2009 pour qualifier, dans des périmètres de destination touristique et viticole, des acteurs du territoire proposant une offre multiple et complémentaire soit au sein même d'une exploitation agricole (hébergement, restauration, visite de cave et dégustation, musée, événement,...) soit en partenariat avec d'autres acteurs économiques. Ce label est attribué pour 3 ans.

Historiquement, l'Office de Tourisme du Pays d'Aix avait porté ce label à l'échelle du territoire du Pays d'Aix. Aujourd'hui, l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence relance la démarche dans le but de vitaliser l'offre de qualité sur ce territoire.

Dès le départ, le Grand Site Concors Sainte-Victoire a été associé à cette démarche au titre de ses missions d'animation locale autant que de ses liens avec les visiteurs, les viticulteurs et les professionnels du tourisme. Par rapport à la nature même de l'institution et à l'offre composite déployée par les divers professionnels sur son territoire, le Grand Site Concors Sainte-Victoire a également été labellisé Vignobles et Découvertes.

Aujourd'hui, il est proposé de renouveler cet engagement en signant, avec l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence, une convention de partenariat visant à la valorisation, auprès du public, des acteurs économiques labellisés Vignobles et Découvertes sans pour autant induire quelque engagement financier.

Cette approche, pertinente avec le projet de territoire, socle du renouvellement du Label Grand Site de France et dans la continuité des engagements du Grand Site Concours Sainte-Victoire, renforce l'engagement de recherche de qualité dans laquelle sont inscrits nombre de professionnels de l'agriculture ou du tourisme.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ENV 003-5211/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 relative à la candidature au renouvellement du Label Grand Site de France de Concours et Sainte-Victoire ;
- La délibération n°2019\_CT2\_453 du Conseil de Territoire du 17 octobre 2019 approuvant la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence pour le label Vignobles et Découvertes ;
- La décision ministérielle du 23 décembre 2019 relative au label Grand Site de France Concours Sainte-Victoire NOR : TREL1928266S accordant le renouvellement du label Grand Site de France à la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° AGRI 007-8414/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 relative à la mise à jour des modalités d'organisation et de gouvernance du Grand Site Concours Sainte-Victoire ;
- La délibération n° FBPA 063-10935/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

#### **Où il le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que la convention de partenariat sur le réseau Vignobles et Découvertes avec l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence s'inscrit dans la recherche d'excellence d'un Grand Site de France ;
- Que relayer et propager cette recherche de qualité est une action durable pertinente avec une idée des arts de vivre en Provence.

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est approuvée la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence et la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix, ci-annexée.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué,  
Forêts et Paysages

Philippe ARDHUIN